



**CONSEIL  
GENERAL**  
BOUCHES-DU-RHÔNE

# DEPARTEMENT DES BOUCHES-DU-RHÔNE

LE RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS PEUT ÊTRE CONSULTÉ À L'HÔTEL DU DÉPARTEMENT  
52, AVENUE DE SAINT-JUST - 13256 MARSEILLE CEDEX 20  
ATRIUM - BÂT. B - DERRIÈRE L'ACCUEIL CENTRAL

*Supplément au Recueil des Actes Administratifs  
n° 14 du 15 juillet 2012*

---

*Décision Modificative n° 1  
25 juin 2012*



RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS  
DU DEPARTEMENT DES BOUCHES-DU-RHÔNE

S O M M A I R E

SUPPLEMENT AU RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS  
N° 14 DU 15 JUILLET 2012

PAGES

CONSEIL GENERAL

DECISION MODIFICATVE N° 1 DE LA REUNION DU CONSEIL GENERAL  
SEANCE PUBLIQUE DU DU 25 JUIN 21012

- Commission <b>Solidarité</b> .....	5
- Commission <b>Aménagement, Environnement, administration Générale</b> .....	5
- Commission <b>Finances</b> .....	6

\* \* \* \* \*



## CONSEIL GÉNÉRAL

### COMMISSION SOLIDARITÉ

#### 8 Mme Lisette NARDUCCI / MME JOSETTE SPORTIELLO

RDAS - Mise à jour du règlement départemental d'aide sociale des Bouches-du-Rhône

A décidé, dans le cadre de la mise à jour du règlement départemental d'aide sociale des Bouches-du-Rhône :

- d'approuver les fiches modifiées ainsi que les fiches nouvelles telles qu'elles sont indiquées dans l'annexe du rapport,
- d'abroger les fiches :
  - 5-2-5 « Actions individuelles-formation à l'épreuve pratique du permis de conduire B »
  - 6-8 « Accueil téléphonique pour la protection des personnes vulnérables »
  - 6-9 « Hébergement d'urgence »

### COMMISSION AMÉNAGEMENT, ENVIRONNEMENT, ADMINISTRATION GÉNÉRALE

#### 1 M. Jean-Noël GUERINI

Composition de la Commission Permanente

A décidé :

- conformément à l'article L 3122-6 du Code Général des Collectivités Territoriales, de compléter la Commission Permanente,
- conformément à l'article L 3122-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, de déclarer Mme Sandra SALOUM membre de la Commission Permanente, celle-ci étant seule candidate pour le poste vacant.

#### 2 M. Jean-Noël GUERINI

Remplacement de M. GARNIER au sein des commissions thématiques

A décidé de compléter ainsi qu'il suit les commissions thématiques du Conseil Général :

Madame Sandra SALOUM siègera aux commissions « Solidarité » et « Education, Animation et Vie Locale ».

#### 3 M. Jean-Noël GUERINI

Remplacement de M. GARNIER au conseil d'administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours et à la Commission Consultative des Services Publics Locaux

A décidé de désigner, en remplacement de M. GARNIER :

- Mme AYME BERTRAND, 1ère candidate, non élue, à un poste de titulaire sur la liste présentée par le groupe « UMP, Nouveau Centre et Apparentés » lors de l'élection du 14 Avril 2011 pour siéger au Conseil d'administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours, en qualité de suppléante.
- Mme SALOUM pour siéger en qualité de titulaire au sein de la Commission consultative des services publics locaux.

**4 M. Jean-Noël GUERINI**

Indemnités de fonction des conseillers généraux des Bouches-du-Rhône. Actualisation 2012

A décidé :

- d'actualiser les indemnités de fonction des conseillers généraux des Bouches-du-Rhône depuis la réunion du conseil général du 23 mars 2012 suite au décès de M. Didier GARNIER et à la désignation de sa suppléante, Mlle Sandra SALOUM en qualité de conseillère générale,

- d'approuver les tableaux récapitulatifs joints au rapport et relatifs aux indemnités brutes de fonction des conseillers généraux précisant les donateurs et bénéficiaires d'écrêtements.

**5 M. Jean-Noël GUERINI**

Modification des délégations de compétences à la Commission Permanente

A décidé de modifier les délégations de compétences à la Commission Permanente ainsi qu'il suit :

§ -1- pour les marchés, contrats, conventions :

- conclusions, approbations de baux, contrats, conventions et de leurs avenants  
ajout de la mention : à l'exception des conventions de garantie d'emprunt ne concernant pas le secteur du logement social,

§ -8- en matière financière, ajout des alinéas suivants :

- octroi et modification des garanties d'emprunts relatives au secteur du logement social,  
- approbation des conditions des contrats de prêts liées à cet octroi,  
- approbation des conventions qui en résultent.

**6 M. Jean-Noël GUERINI**

Présentation du rapport d'activité des services du Département pour l'exercice 2011

A pris acte du rapport d'activités des services du Département pour l'exercice 2011.

**7 M. Jean-François NOYES**

Bilan des autorisations d'occupation temporaire des locaux et des domaines départementaux délivrées en 2011 . Dans le cadre de l'article L.3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales et suivant les termes de la délibération de la Commission Permanente

n° 95 du 24 juin 2011, a pris acte de la communication du compte rendu pour l'année 2011 des autorisations d'occupation temporaire portant sur le domaine public et privé du Département et relevant des directions concernées du Département (Direction des Services Généraux, Direction de l'Environnement, Direction de la Jeunesse et des Sports).

## COMMISSION FINANCES

**9 M. Hervé CHERUBINI**

Demande modificative de garantie d'emprunt formulée par la SA d'HLM S.N.H.M au titre du Budget Supplémentaire de l'exercice 2012. Opération de réhabilitation de 601 logements de la résidence «La Solidarité» - Marseille 13015.

A décidé :

- d'accorder la garantie du Département à la S.A.d'H.L.M S.N.H.M à hauteur 544 373,55 € représentant 45% d'un emprunt d'un montant de 1 209 719,00 € destiné à financer l'opération de réhabilitation de 601 logements collectifs locatifs sociaux de la résidence dénommée «La Solidarité» située Bd Notre Dame Limite, dans le 15ème arrondissement de Marseille (Tranche 1 : remplacement des menuiseries extérieures). Cet emprunt est à contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations.

- d'autoriser le Président du Conseil Général à signer la convention de garantie d'emprunt jointe au rapport et tous les actes correspondants.

La délibération n°11 du 24 Juin 2011 est abrogée.

**10 M. Hervé CHERUBINI**

Demandes de garantie d'emprunts formulées par la SA d'HLM Régionale de l'Habitat au titre du Budget Supplémentaire de l'exercice 2012.

A décidé :

- d'accorder la garantie du Département à la S.A. d'H.L.M Régionale de l'habitat pour des emprunts à hauteur de :

a - 420 444,90 € représentant 45% d'un montant total d'emprunts de 934 322,00 € destiné à financer l'opération de réhabilitation concernant les économies d'énergie de 86 logements collectifs locatifs sociaux situés aux 20, 21, 23, 28 et 29 rue Maréchal Fayolle, dans le 4ème arrondissement de Marseille. Ces emprunts sont à contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations.

b - 176 097,60 € représentant 45% d'un montant total d'emprunts de 391 328,00 € destiné à financer l'opération de réhabilitation concernant les économies d'énergie de 27 logements collectifs locatifs sociaux situés du 24 au 27 boulevard de la Verrerie, dans le 8ème arrondissement de Marseille. Ces emprunts sont à contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations.

c - 271 688,85 € représentant 45% d'un emprunt d'un montant de 603 753,00€ destiné à financer l'opération de réhabilitation concernant les économies d'énergie de 61 logements collectifs locatifs sociaux situés 41- 47 chemin de St Jean du Désert, dans le 5ème arrondissement de Marseille. Ces emprunts sont à contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations.

- d'autoriser le Président du Conseil Général à signer les conventions de garantie jointes au rapport et tous les actes correspondants.

**11 M. Hervé CHERUBINI / M. Roger TASSY**

Demande de garantie d'emprunts formulée par la SA d'HLM Néolia au titre du Budget Supplémentaire de l'exercice 2012. - Opération «Mère de Dieu» - construction de 9 logements sur la commune de Trets.

A décidé :

- d'accorder la garantie du Département à la S.A.d'H.L.M Néolia à hauteur de 399 624,75 € représentant 45% d'un montant total d'emprunts de 888 055,00 € destiné à financer l'opération de construction de 9 logements collectifs sociaux (PLUS) situés Avenue du Général de Gaulle, lieu-dit «Mère de Dieu», sur la commune de Trets.

- d'autoriser le Président du Conseil Général à signer la convention de garantie jointe au rapport et tous les actes correspondants.

**12 M. Hervé CHERUBINI**

Demande de garantie d'emprunts formulée par la Société Coopérative de Production (SCP) d'HLM Poste Habitat Provence au titre du Budget Supplémentaire de l'exercice 2012.

Opération «Figuère» - construction de 30 logements à Marseille (13004).

A décidé :

- d'accorder la garantie du Département à la Société Coopérative de Production (S.C.P) d'HLM Poste Habitat Provence à hauteur de 1 260 940,95 € représentant 45% d'un montant total d'emprunts de 2 802 091,00 € destiné à financer l'opération de construction de 30 logements collectifs locatifs sociaux (27 PLUS, 3 PLS) situés aux n°33, 35 et 45 Bd Figuière, dans le 4ème arrondissement de Marseille.

Ces emprunts sont à contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations.

- d'autoriser le Président du Conseil Général à signer la convention de garantie d'emprunts jointe au rapport et tous les actes correspondants.

**13 M. Hervé CHERUBINI**

Demande de garantie d'emprunt formulée par la Fondation des petits Frères des Pauvres au titre du Budget Supplémentaire de l'exercice 2012. - Opération «Labadié» - Construction d'une Maison Relais de 16 logements à Marseille (13001).

A décidé :

- d'accorder la garantie du Département à la Fondation des petits frères des pauvres à hauteur de 345 312 € représentant 45 % d'un emprunt d'un montant de 767 360,00 € destiné à financer l'opération de construction d'une Maison Relais de 16 logements située 7, Place Labadié, dans le 1er arrondissement de Marseille. Cet emprunt est à contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations.

- d'autoriser le Président du Conseil Général à signer la convention de garantie d'emprunt jointe au rapport et tous les actes correspondants.

**14 M. Hervé CHERUBINI**

Demandes de garantie d'emprunts formulées par l'OPH 13 Habitat au titre du Budget Supplémentaire de l'exercice 2012.

A décidé :

- d'accorder la garantie du Département à l'O.P.H 13 HABITAT à hauteur de :

a- 523 685,00€ représentant 100% d'un montant d'emprunts destiné à financer l'opération d'acquisition en V.E.F.A de 6 logements individuels locatifs sociaux (5 PLUS, 1 PLAI) dénommés «Les Olivarellés II» et situés au lieudit Les Tappes, sur la commune de Lançon de Provence.

Ces emprunts sont à contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations.

b - 2 424 739,00 € représentant 100% d'un montant d'emprunts destiné à financer l'opération d'acquisition/amélioration de 56 logements collectifs locatifs sociaux (37 PLUS, 19 PLAI) situés aux 1 à 4 et 6, rue Pierre Sémard, sur la commune d'Arles.

Ces emprunts sont à contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations.

- d'autoriser le Président du Conseil Général à signer les conventions de garantie d'emprunts jointes au rapport et tous les actes correspondants.

M. MASSE ne prend pas part au vote

**15 M. Hervé CHERUBINI**

Demande de garantie d'emprunts formulée par l'OPH de la ville d'Avignon au titre du Budget Supplémentaire de l'exercice 2012 - Opération «Cave Magali» - acquisition/amélioration 26 logements collectifs - Graveson.

A décidé :

- d'accorder la garantie du Département à l'O.P.H de la ville d'Avignon à hauteur de 1 096 799,85 € représentant 45% d'un montant total d'emprunts de 2 437 333,00 € destiné à financer l'opération d'acquisition/amélioration de 26 logements collectifs locatifs sociaux (20 PLUS, 6 PLAI) dénommés «Cave Magali» et situés Chemin des Areniers, sur la commune de Graveson. Ces emprunts sont à contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations.

- d'autoriser le Président du Conseil Général à signer la convention de garantie d'emprunts jointe au rapport et tous les actes correspondants.

**16 M. Hervé CHERUBINI**

Demande de garantie d'emprunt formulée par la société Provence Tomates(Tarascon) - Opération : Prêt Sofired - renforcement de fonds propres.

A décidé :

- d'accorder la garantie du Département à la société Provence Tomates à hauteur de 187 500,00 € représentant 25% d'un emprunt participatif d'un montant de 750 000,00 € destiné à renforcer les fonds propres de la société et refinancer des installations actuelles et le processus de fabrication. Cet emprunt est à contracter auprès de la Sofired.

- d'autoriser le Président du Conseil Général à signer la convention de garantie d'emprunt jointe au rapport et tous les actes correspondants.

**17 M. Hervé CHERUBINI**

Demande de garantie d'emprunts formulée par la SA d'HLM Domicil. - Opération de réaménagement de dette garantie (logement social).

La SA d'HLM Domicil a sollicité de la Caisse des Dépôts et Consignations, qui a accepté, le réaménagement selon de nouvelles caractéristiques financières des prêts référencés en annexes au rapport (n°1 et n°2-1 à n°2-5), initialement garantis par le Département des Bouches-du-Rhône. Pour 44 prêts, le réaménagement consiste en leur regroupement sous cinq contrats de prêt « contrat de compactage » et pour 9 prêts en un reprofilage, assortis de nouvelles conditions de remboursement.

A décidé :

- d'adapter la garantie initialement accordée pour le remboursement desdits prêts.

- d'autoriser le Président du Conseil Général à signer la convention de garantie d'emprunts jointe au rapport et tous les actes correspondants.



**18 M. Hervé CHERUBINI**

SA d'HLM Logirem - Opération de réaménagement de dette garantie (logement social). La SA d'HLM Logirem a sollicité de la Caisse des Dépôts et Consignations, qui a accepté, le réaménagement selon de nouvelles caractéristiques financières des prêts référencés en annexes au rapport, initialement garantis par le Département des Bouches-du-Rhône. Pour trois prêts, le réaménagement consiste en leur regroupement sous un seul et même contrat de prêt « contrat de compactage » et pour cinq prêts en un reprofilage, assortis de nouvelles conditions de remboursement.

A décidé :

- d'adapter la garantie initialement accordée pour le remboursement :

- des prêts réaménagés référencés en annexe n°1,
- du prêt réaménagé issu du regroupement des prêts référencés dans l'annexe 2.

- d'autoriser le Président du Conseil Général à signer la convention de garantie d'emprunts jointe au rapport et tous les actes correspondants.

**19 M. Hervé CHERUBINI**

Admissions en non-valeur et restes à recouvrer du Payeur Départemental.

A décidé :

- de constater que l'état des restes à recouvrer, arrêté au 31 décembre 2011, s'établit à 142 059 799,04 €, dont 140 896 381,63 € pour le budget général et 1 163 417,41 € pour les budgets annexes et de confirmer la poursuite du recouvrement de ceux-ci,

- d'admettre en non-valeur une somme de 708 579,94 €, dont 702 444,46 € au titre du budget général, et 6 135,48 € au titre des budgets annexes.

Les crédits inscrits au budget départemental sont suffisants pour couvrir ces dépenses d'admissions en non-valeur.

**20 M. Hervé CHERUBINI**

Compte de gestion pour l'exercice 2011 du Payeur départemental (budget principal, budgets annexes et valeurs inactives)  
En fonction des précisions apportées dans le rapport, et vu le compte de gestion pour l'exercice 2011, a décidé d'adopter le compte de gestion de l'exercice 2011 (budget principal, budgets annexes et valeurs inactives) présenté par le comptable public.

Abstention du groupe « l'Avenir du 13 »

**21 M. Hervé CHERUBINI**

Compte Administratif pour l'exercice 2011 (budget principal et budgets annexes).  
M. Jean-Noël GUERINI ayant quitté la séance et sous la présidence de M. Daniel CONTE

a décidé, conformément aux dispositions de l'article L. 1612-12 chapitre II du titre I du livre VI du CGCT, et du tome 2 titre 4 chapitre 1 paragraphes 6 et 7 de l'instruction M52 :

➤ d'adopter le compte administratif de l'exercice 2011 du budget principal et des budgets annexes, et arrêté aux résultats indiqués dans le rapport, soit :

Budget principal :

- fonctionnement 337 885 902,01 €
- investissement - 264 800 043,86 €

L'ensemble des restes à réaliser soit 52 902 125,27 € en dépenses et 22 000 000 € en recettes, fera l'objet d'un report en 2012.

Budgets annexes :

Centre médico-psyco-pédagogique Départemental (CMPPD)

- fonctionnement 306 967,24 €
- investissement 162 581,96 €

## Direction des Maisons de l'enfance et de la famille (DMEF)

● fonctionnement	1 342 574,08 €
● investissement	2 201 640,66 €

## Laboratoire départemental d'analyses (LDA)

● fonctionnement	27 939,95 €
● investissement	195 050,40 €
● restes à réaliser nets de la section d'investissement	46 499,13 €

## Ports

● fonctionnement	48 678,75 €
● investissement	- 116 332,68 €
● restes à réaliser nets de la section d'investissement	225 346,07 €

➤ de procéder à la reprise ou à l'affectation des résultats du budget principal et des budgets annexes comme proposé dans le rapport.  
Abstention du groupe « l'Avenir du 13 »

Absention de Mme CARLOTTI, Mme ECOCHARD, M. PEZET

**22 M. Hervé CHERUBINI**

Budget supplémentaire 2012 - reprise des résultats 2011.

A décidé :

- d'adopter le budget supplémentaire pour 2012, soit :

\* 319 978 447, 13 € de mouvements réels pour le budget général,

\* 27 000,00 € de mouvements de transferts de crédits réels pour le budget annexe de la direction des maisons de l'enfance et de la famille,

- de consacrer l'excédent dégagé du budget principal à une réduction de l'emprunt à hauteur de 19 849 641,88 €,

- d'adopter les modifications d'autorisations de programme prévues au projet de budget supplémentaire,

- de préciser que le budget est adopté, sans vote formel, par chapitre, selon la maquette budgétaire M52 par nature pour le budget général,

- de spécifier que la nomenclature des opérations et des programmes employée à des fins de gestion ne constitue par un élément contraignant en matière d'exécution budgétaire,

- de porter la participation du Département au bénéfice de la MDPH à 1 051 300 € (+ 65 000 €),

- d'actualiser le coefficient multiplicateur de taxe sur la consommation finale d'électricité à 4,06.

- de voter, sur l'ensemble du territoire départemental, la taxe d'aménagement au taux de 1,55 % sans répartition entre le financement des espaces naturels sensibles et le conseil d'architecture, d'urbanisme et d'environnement.

Le groupe « l'Avenir du 13 » vote contre.

Abstention de Mme CARLOTTI, Mme ECOCHARD et M. PEZET

\* \* \* \* \*

